



LA PLAINE
DES PALMISTES

Affaire 01-050423

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2023

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 30 mars 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents : 04

Procurations : 03

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : JUSTINE Victorien



Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU CINQ AVRIL
2023

L'an deux mille vingt-trois le **CINQ AVRIL** à **DIX-SEPT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VELIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA

PROCURATION(S) : Alain RIVIERE conseiller municipal à Joan DORO 4^{ème} adjoint – Emilie NALEM conseillère municipale à THIBURCE Marie-Héliette 7^{ème} adjointe – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal

Affaire 01-050423

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2023

Entendu l'exposé du maire il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2023.

Le procès-verbal est joint en annexe.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **3 contres** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean Yves VACHER) et **4 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Frédéric AZOR),

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 février 2023,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET





**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU MERCREDI 15 FEVRIER 2023**

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint - Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Erick BOYER – Joseph Luçay CHEVALIER – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY – Mélissa MOGALIA

PROCURATION(S) : Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe à Gina DALLEAU – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à Sonia ALBUFFY – Elisabeth BAGNY conseillère municipale à Héliette THIBURCE

Le nombre de présents est de 22 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 17h00

Le Maire prend connaissance des procurations déposées en séance.

Puis le Maire propose de nommer Mme NALEM Emilie en qualité de secrétaire de séance et lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum est constaté.

L'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

RUBRIQUES
Affaire 01-150223 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022
Affaire 02-150223 Orientations budgétaires pour l'année 2023
Affaire 03-150223 Remise gracieuse pour l'Association Les Producteurs Nouf'Goyaviers
Affaire 04-150223 Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais – co-financement de participation au championnat WBC MUAY THAI THAILAND CUP
Affaire 05-150223 Rétrocession anticipée dans le cadre du portage foncier de la parcelle AK77 – validation du projet d'aménagement à vocation économique et commerciale « Village Bien-Être »
Affaire 06-150223 Tableau des emplois – Création de postes
Affaire 07-150223 Mise à jour du règlement intérieur de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée
Affaire 08-150223 Rapport d'activité du SIDELEC – Année 2021
Affaire 09-150223 Mutation foncière - Vente de terrains communaux
Affaire 10-150223 Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AI 654 en partie / Vente au profit de Madame LAFOSSE Mathilda
Affaire 11-150223 Mutation foncière - Cession de terrain entre la Commune et le Département à titre gracieux pour la construction du nouveau centre d'incendie et de secours (CIS)
Questions Diverses

Ce procès-verbal retranscrit littéralement les interventions.

--ooOoo--

Préambule :

M. le Maire :

Avant de démarrer la séance, nous avons trois affaires supplémentaires, concernant essentiellement des propositions de ventes de terrains. Je propose de les ajouter à l'ordre du jour.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Nous n'avons pas eu le temps de consulter les dossiers.

M. le Maire :

C'est à vous de voir. Nous proposons les dossiers, ce ne sont pas de grosses affaires.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Il y a un aspect financier dedans qui est important.

M. le Maire :

Nous devons passer au vote. Est-ce que l'assemblée est d'accord pour ajouter les trois affaires ?

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Avant de passer à l'affaire n°1, j'aurai deux questions diverses.

Accuse de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM01-05042023-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

M. le Maire :

Nous allons les inscrire en questions diverses.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

J'ai été tenu informé d'une note à l'attention du personnel de la restauration scolaire concernant les tickets repas. A mon grand regret, j'ai vu que vous supprimez les tickets repas du personnel de la restauration scolaire ; vous supprimez les tickets repas pour l'ensemble du personnel communal, tous statuts confondus. Je trouve que cela est une mesure discriminatoire puisque dans la même journée, vous sortez une deuxième note, cette fois à l'attention du personnel communal où vous ne faites pas allusion à cette discrimination. La note à l'attention du personnel de la restauration scolaire est signée du DGS et la note à l'attention du personnel communal est signée par vous.

M. le Maire :

Nous le mettons en question diverses et la direction y répondra.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Un point qui choque depuis quelques temps lorsque l'on discute avec les élus, sachant que M. FRUTEAU a démissionné de son poste d'adjoint et à notre connaissance, il n'a pas été remplacé. Il serait bien d'y penser. Il occupait un poste de délégation à l'urbanisme qui est très utile puisque vous comptez terminer la procédure du PLU cette année ; ce qui me semble déjà injouable.

M. le Maire :

Nous le mettons en question diverses.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

A cela, s'ajoute la situation financière puisqu'il vous reste actuellement six élus avec une indemnité. Depuis le temps, personne n'a pris cette indemnité ; et comme Joan l'a fait au début, en refusant son indemnité, nous avons dispatché la masse avec les autres élus. Je vois que depuis que M. FRUTEAU est parti, rien ne bouge. Non seulement, il n'a pas été remplacé, et, à aucun moment nous avons dispatché la somme allouée à l'ensemble des élus, aux six élus restants.

Mme Sylvie LEGER :

M. le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, je me permets de prendre la parole aujourd'hui dans un besoin d'éclaircir une situation à laquelle je suis confrontée depuis bientôt trois ans, depuis mon élection en tant qu'élue de l'opposition de cette assemblée. Comme vous le savez, je suis engagée dans mon village depuis plus de vingt ans, dans le domaine agricole et touristique et spécifiquement dans le goyavier à travers une association que j'ai portée sans limite et avec conviction ; aujourd'hui incontournable et reconnue comme une référence agricole de La Plaine des Palmistes. A La Réunion, mais aussi en Métropole et ailleurs, je participe à la structuration et au développement de la filière goyaviers, avenir économique, social et environnemental de notre commune du territoire de l'Est de La Réunion. Pour mener à bien tout ce cheminement, fédérer tous les secteurs et partenaires (Préfecture, DAAF, CASDAR, Mairie, Département, Région, CIRAD, CIREST, OTIS, AD2R, Mission Locale, Chambre d'Agriculture, etc.) a été fondamental pour arriver au résultat d'aujourd'hui et de demain. A travers le kiosque qui est devenu la maison des goyaviers, j'œuvre à développer, à valoriser, à mettre en place des projets concrets soutenus par les différentes collectivités et organismes pour accompagner et aider les producteurs et futurs exploitants au développement territorial. Pour notre commune, je collabore aussi pour le PAT, pour la future charte agricole, entre la Chambre d'Agriculture et La Plaine des Palmistes, dans le but d'une politique agricole adaptée au territoire et aussi à son développement. Cette année, cela fait presque trois ans que je suis élue conseillère municipale dans l'opposition, car j'ai choisi, il y a de nombreuses années, une équipe, celle de « La Plaine des possibles », leader avec Sophie ARZAL, j'œuvre aussi dans ce rôle avec eux à un engagement sans faille pour ma commune avec bienveillance et faire des choix qui me sont propres en dehors de mon cadre professionnel dans l'intérêt des Palmiplainois. J'insiste sur ces points, M. le Maire et chers collègues, car je souhaite sincèrement pouvoir continuer à œuvrer dans mes missions avec sérénité et efficacité pour continuer à mettre le goyavier à La Plaine des Palmistes en l'air. Pourquoi cette intervention ? C'est pour que certains d'entre vous, et ils se reconnaîtront, arrêtent de faire l'amalgame entre mon positionnement en tant qu'élue de l'opposition et mes interventions en tant qu'agricultrice engagée pour le goyavier, ou encore ma participation au sein d'autres associations. Pour qu'une fois de plus, on cesse toutes tentatives pour que je délaisse ou voire que je quitte mon mandat de conseillère municipale de l'opposition. Je suis convaincue que

tout le monde dans cette salle, œuvre pour l'intérêt de notre commune et que de douter ou encore vouloir contraindre n'est pas du tout dans les valeurs de chacun de nous de la démocratie, de la liberté d'expression, de choix ne sont pas remis en doute. Avant tout, comme moi, nous travaillons, nous œuvrons pour les Palmiplainois, pour La Plaine des Palmistes. Merci pour votre écoute.

--ooOoo--

Affaire 01-150223

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2022

Observations :

Mme Joëlle DELATRE :

Encore une fois, le PV du Conseil Municipal a été rédigé sans respecter les règles de la langue française, en grammaire, en orthographe et surtout sur l'accord des participes passés. Dans l'un des précédents PV, on avait relevé soixante-huit erreurs. Cette fois, dix-huit. L'erreur est humaine, mais il serait souhaitable de mettre en place un comité de relecture. C'est un document important. Cela me gêne, cela m'attriste surtout.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 6 contres (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean-Yves VACHER) et 1 abstention (Frédéric AZOR)

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2022,
- AUTORISE le Maire, ou en son absence l'élu délégué, à effectuer les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 02-150223

Orientations budgétaires pour l'année 2023

... départ de ...

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Si j'ai bien compris ce que nous dit votre adjointe, l'année 2023 est l'année de toutes les réussites pour notre territoire. Elle a repris une phrase du dossier que vous nous avez remis. Au vu de vos OB, les années 2023, 2024 et 2025 seront des années de cauchemars pour la population, mais d'abord pour vous, pour votre DGS, pour vos élus. Au vu de ce que l'on entend sur votre relationnel avec les différents services, les élus, les administrés, rien ne va. Vous allez dire que c'est l'opposition qui parle, normalement, nous sommes dans notre rôle. Mais ce que l'on entend va au-delà de notre rôle. Vous avez sur votre tête, M. le Maire, une épée de Damoclès. Pour nous, vous finissez l'année avec une épargne nette qui pourrait être positive. C'est le langage que vous nous avez donné dans votre compte-rendu. On attend encore le compte administratif autour de 36 000 €. En 2024, vous allez tomber à moins de 11 893 000 €. Vous faites passer notre capacité d'endettement à vingt-cinq années de plus, jusqu'en 2047. Pour le préfet, nous sommes dans la zone orange. Cela fait longtemps que nous disons que nous sommes dans le rouge. Comme le veut la loi, le préfet va prendre connaissance de ces OB, il va tomber de sa chaise. Comment va réagir la chambre régionale des comptes ? Qui a déjà un œil sur la gestion municipale ? Comment va réagir le receveur municipal ? Comment va-t-il faire ? Je pense qu'il va faire une crise d'apoplexie et les pompiers du Conseil municipal ne vont pas pouvoir le réanimer. Je comprends pourquoi votre adjoint s'est délaissé de la charge des finances. Il paraît que vous vouliez augmenter la taxe foncière pour équilibrer les comptes. Devant la bronca des élus, vous avez fait marche arrière. Vous parlez de prudence dans la gestion des finances, mais vous craignez quand même un dérapage, c'est vous qui l'écrivez. Vous êtes imprudent et vous conduisez en aquaplaning avec des pneus lisses. Vous allez droit dans le mur. En 2023, les charges des intérêts de la dette vont passer à près de 500000€. Vous dites que les impôts locaux n'augmentent pas, il y a quand même une augmentation des bases. Même si vous n'augmentez pas les taux, la base fiscale augmente de 7 % et plus. Vous dites que les charges du personnel vont baisser, que les dépenses réelles de fonctionnement vont baisser. On entend cette musique depuis trois ans et la dette augmente. Nous sommes au 1er janvier 2023, je ne l'ai pas inventé, ce sont les chiffres que vous nous communiquez, la dette sera à hauteur de 10 907 838 €. En Conseil, vous nous présentez de grands travaux, auxquels nous avons souscrit à un certain moment, nous avons même voté "pour". Par exemple, je prends le cas de la piscine, pour des millions et des millions d'euros. Vous parlez à tout bout de champ de l'Europe qui nous aide à hauteur de 90 %, mais dans le tableau que vous avez mis dans votre

dossier, les aides européennes sont tombées à 85,5 %. Que s'est-il passé ? Est-ce que cela sous-entend que toutes les décisions auxquelles nous avons souscrites il y a quelques mois sont caduques et qu'il faut tout recommencer ? Parce que nous avons voté une participation de l'Europe à hauteur de 90 % et vous l'avez rappelé dans une page. Mais dans le tableau récapitulatif des investissements, les fonds européens tombent à 85,5 %. Le total des dépenses réelles d'investissement passe au-dessus de la barre des 23 000 000 en 2023, soit un bond de 174 % par rapport à 2022. Votre service Comptabilité ne peut pas suivre une telle cadence. Moi, je vois une comptabilité en burn-out. La preuve, la principale responsable s'en va. J'ai appris qu'elle aurait eu un poste ailleurs. M. le Maire, il y a une trace écrite abondante, au terme des chiffres, il n'y en a pas beaucoup, à part l'endettement, l'épargne nette, l'épargne brute. Nous avons peu d'éléments pour faire un véritable débat, qui viendra peut-être quand nous aurons les comptes véritables sur le budget primitif. Vous avez une date fatidique, nous y sommes revenus à plusieurs reprises, celle du 31 décembre 2023. Pas pour les mêmes raisons, nous aussi nous avons cette date dans nos carnets. Nous vous souhaitons une bien belle année budgétaire 2023. Les couteaux sont de sortie dans votre équipe. Nous écoutons, nous entendons, nous analysons. Il y en a qui sont déjà en 2026 à préparer leur argumentaire. Il vous reste les OB 2024 et les OB 2025.

M. Yannick BOYER :

Bonjour à tous. À la lecture de ces Orientations Budgétaires, on note que le train est parti depuis quelque temps déjà, que la boulimie d'investissement PalmiPLAINOISE se poursuit puisqu'il n'y a pas le choix. Par contre, le financement reste très hasardeux et votre projection sur 2023 est effectivement liée au financement par l'Union européenne et nous l'avons dit à plusieurs reprises que c'était un risque que prenait la commune. Au-delà de ce caractère de vouloir tout faire en même temps, une opportunité liée au REACT-UE, on l'entend bien, mais cette opportunité peut mettre à mal les finances de la commune. Lorsque l'on est en prospective, ce n'est pas sur un an parce que cela veut dire que l'on fait le budget de l'année prochaine et que 2024 n'existe pas, 2025 n'existe pas. Sauf que les chiffres me posent une certaine difficulté, notamment sur la prise en compte de l'inflation. Nous sommes actuellement dans une crise internationale et nationale qui amène l'ensemble des dirigeants à être dans une analyse plutôt prudente. La BCE va continuer à augmenter ses taux d'intérêts, c'est une certitude. Nous estimons que nous retrouverons des taux d'inflation en dessous de 2 % pas avant 2025. Les perspectives en matière de charges financières en 2024 sont complètement farfelues parce que les charges financières baissent de près de 55 %, alors que le niveau d'emprunt baisse de 33 %. Vous prévoyez les Orientations Budgétaires 2023, mais derrière cela, c'est comme s'il n'y avait plus de projection. L'encours de la dette est assez extraordinaire, il passe de 25 ans à 9 ans en un tour de main alors que l'encours et l'emprunt existant ne baissent que de 30 %. Je ne sais pas comment nous pouvons passer de 25 ans à 9 ans en baissant le volume de l'emprunt de 30 %. Tout cela pour dire qu'aujourd'hui, la politique que vous menez est une politique opportuniste liée au financement REACT-UE, nous l'avons compris, qu'il y a des infrastructures qui sont fondamentales pour La Plaine et nous avons participé au vote. Il y a des infrastructures qui sont très importantes sauf qu'à vouloir tout faire en même temps, nous mettons en jeu l'ensemble de ces infrastructures. Quand nous sommes dans la prévision, nous ne devons pas seulement prévoir l'investissement et le financement de l'investissement, nous devons également prévoir le fonctionnement. Là, quand je vois que vous arrivez à maîtriser les charges de personnel, les charges globales pour l'année 2023 à 2024, nous serions à un niveau de charges de personnel en 2024 comme nous y étions en 2020 ou en 2021. Ce qui veut dire que toutes ces infrastructures qui vont être réalisées, je ne comprends pas comment elles vont fonctionner, elles ne vont générer aucuns frais de fonctionnement. Le personnel sera redéployé, d'après ce qui est prévu, mais pour le redéploiement du personnel sur d'autres missions il n'y a pas de coût de formation, il n'y a pas de coût d'accompagnement. Donc, 22 000 000 d'investissement pour aucun emploi pour les PalmiPLAINOIS, pour que le personnel communal se serre la ceinture dans les années futures. Nous nous posons la question du bien-fondé.

M. Steven BAMBA :

Bonjour à toutes et à tous. Excellente année 2023 pour celles et ceux que je n'avais pas vu jusqu'à présent. Je vais tâcher de répondre aux nombreuses questions. J'ai noté avec beaucoup d'attention les différentes questions et remarques qui ont été faites. Sans anticiper, j'avais imaginé les questions que vous alliez poser et nous allons tâcher d'y répondre le plus clairement possible. Sachant que le rapport sur les Orientations Budgétaires, selon le cadre qui est prévu par la loi NOTRe depuis 2015, reste un document de stratégie. Il est difficile dans cette période de l'année, où nous n'avons pas encore connaissance de l'ensemble des dotations, du montant exact qu'elles vont représenter, des évolutions à la hausse qu'il pourrait y avoir en fonction de ce qui a été prévu par la loi des finances, il est difficile de prévoir précisément l'ensemble des recettes. Aujourd'hui nous sommes

partis pour ce qui concerne d'abord les recettes en fonctionnement, vraiment sur quelque chose de prudent. Si d'aventure, les recettes que l'on attend sont confirmées en termes de revalorisation, cela permettra de les intégrer en décision modificative, c'est important de noter. Je pense que le point le plus important en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement pour cette année, c'est l'effort, sans parler de serrer la ceinture. L'effort de meilleures prévisions qui a été fait depuis trois mois maintenant par l'ensemble des services. Ce travail n'est pas encore totalement abouti, car à ce jour, il a uniquement été possible de prévoir avec une précision, je pense proche des 90 % des dépenses qui seront engagées cette année. À la fois les dépenses certaines donc les dépenses qui sont récurrentes et ensuite les dépenses qui viendront au gré des projets, au gré des actions, au gré des interventions urgentes qui pourraient y avoir cette année. Ceci viendra à être complété. Nous avons une enveloppe qui a été fixée avec une assez grande précision. Elle pourra être abondée dans le courant de l'année en fonction de ces recettes supplémentaires qu'il pourrait y avoir. Je souhaiterais revenir sur la partie concernant les investissements. Le programme d'investissement et la trajectoire qui est annoncée pour l'année 2023, 2024 et 2025, même si cela n'est pas abordé avec précision, correspond assez fidèlement à la courbe que vont suivre les comptes de la commune sur les prochains mois. Il y aura une progression de l'endettement cette année, ce qui était affiché pour 2023, avant un démarrage de cette réduction de l'endettement dans le courant de cette année ou peut-être même au début de l'année 2024. Par exemple, sur les projets financés par l'Union européenne, à ce jour, sur les trois premiers projets pour lesquels nous avons demandé des acomptes, les subventions qui ont été reçues s'élèvent à 90 % du montant de l'état des dépenses éligibles qui avaient été présentés. C'est-à-dire que nous avons prévu une marge de précaution parce que dans un budget en investissement et notamment vu la précision et la rigueur des contrôles des guichets au sein des services de la Région puis à Bruxelles, d'expérience, nous savons aussi que le FEDER est très pointilleux sur le respect des règles de marchés, sur le respect des règles en matière de propriétés foncières. Il y a certains dossiers récupérés qui étaient engagés avant cette mandature, malheureusement, il n'y a pas eu l'ensemble de l'argent qui est rentré. Mais pour ces dossiers-là, nous étions à la fois très prudents dès le départ, car nous avons essayé, et même réussi à standardiser le lancement des procédures en termes de marché public, à mieux prévoir les dépenses, mieux prévoir les différentes étapes et aussi prévoir un enchaînement de la partie réalisation des travaux, présentation des situations, paiement des entreprises et encaissement des subventions. Voilà la logique telle qu'elle est suivie qui permet de mobiliser très faiblement les lignes de trésorerie et quand c'est nécessaire. D'ailleurs, nous attendons une évolution qui pourra être facilitée, qui pourrait même nous être offerte par l'Agence Française de Développement qui suivra le préfinancement de la piscine municipale en totalité alors qu'au départ, c'était pour les cinq premiers millions et charge à la commune d'avoir la trésorerie suffisante. Aujourd'hui et pour prendre le seul cas de la piscine municipale qui est, je sais, le projet qui vous inquiète le plus et sur lequel nous sommes vraiment à pied d'œuvre chaque jour et nous sommes à la demi-journée près, je crois, en termes de suivi de chantier pour être sûr que l'on va finir dans les temps. À ce jour, pour faire un point opérationnel sur ce chantier, la mise en eau est prévue au mois de juillet. Si vous passez sur le site du chantier, qui est quasiment librement accessible, vous dites juste que vous souhaitez regarder le chantier de loin, on ne vous dira rien. Vous verrez qu'aujourd'hui les bassins en inox sont en train d'être posés par la société ZELLER qui a travaillé pendant les congés BTP parce que ce sont des ouvriers Allemands, si je ne me trompe pas, donc ils ne connaissaient pas les congés BTP. La mise en eau est donc prévue au mois de juillet, une remise officielle des clés a été fixée au 05 septembre. Nous allons prendre une marge de précaution et se dire que ce sera certainement vers le 15 octobre. En-tout-cas, nous sommes dans les temps pour finir ce chantier et chose rassurante, sur l'aspect procédural, l'aspect marché public, l'ensemble des règles appliquées en matière de code de la commande publique, là où l'Europe est vraiment très à cheval pour le respect, ont été respectées dès lors que l'on a présenté un état de dépenses éligibles à 1 135 631,62 € et nous avons reçu 1 022 068,46 €, si vous faites le calcul, mais je peux vous envoyer le tableau, cela fait exactement 90 %. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous savons que sur la piscine municipale, toutes les situations qui seront présentées, dès lors que la procédure a été respectée, seront conformes et donneront lieu à l'encaissement d'une subvention à hauteur de 90 % des dépenses qui sont engagées. C'est une vraie satisfaction pour l'administration et je tiens à remercier l'engagement de tous, mais pas uniquement les cadres, pas uniquement les ingénieurs qui ont été recrutés, pas uniquement ces personnes qui ont participé aux commissions d'appels d'offres, mais vraiment tout le monde ici à la commune, qui a fait que ce rêve est en passe d'être réussi. Je fais cet aparté sur la piscine municipale pour vous sensibiliser sur la rigueur qui est respectée chaque jour par l'ensemble des services opérationnels, financiers, direction générale, élus, une implication sans faille pour faire en sorte que l'on garantisse que les chantiers soient terminés dans les temps et c'est le cas aujourd'hui, tous les chantiers seront terminés dans les temps. Nous garantissons surtout que même quand c'est terminé dans les temps, nous encaissons la totalité de la subvention parce que, comme vous le dites, M. SAINT-LAMBERT, il y a une date limite qui est fixée au 31 décembre, mais au-delà de

la date limite fixée, nous avons des créanciers qui nous ont fait confiance qui veulent très logiquement être remboursés. Aujourd'hui, nous savons que nous sommes en capacité de le faire sans mettre en difficulté la commune avec bien sûr, cette année, des choix qui ont été faits pour maintenir les dépenses de fonctionnement à un certain niveau, assurer le paiement des intérêts de la dette et faire en sorte que la situation soit soutenable budgétairement. Dernier point pour répondre à vos questions et vous m'excuserez si je n'ai pas répondu à l'ensemble, mais j'ai essayé de faire une synthèse. Sur la question de la dette qui avait aussi attiré mon attention, quand on voit les chiffres et par rapport à la façon dont est calculé le ratio de la capacité de désendettement, pour mémoire, c'est l'épargne nette divisée par le montant de la dette de la capacité de désendettement. Quand nous avons une épargne nette qui sera faible et une dette qui est haute, forcément la capacité de désendettement va augmenter de façon exponentielle et donner l'impression que la commune va dans le mur. Mais nous voyons aussi que dans les années suivantes, 2024, 2025, l'épargne nette augmentant et le désendettement de la commune se faisant au fur et à mesure, cette capacité de désendettement va s'améliorer. Nous le savons déjà, que dès cette année, les chiffres seront certainement meilleurs que ce qui était prévu parce que l'on a eu de bonnes surprises. Je voudrais quand même rappeler à cette assemblée que pour le pont cadre de la Rue des Arums, là où l'on pensait ne pas être accompagné, nous avons eu la convention de subvention qui a été signée par le Président de la Région Réunion et nous sommes en train de demander le solde pour le paiement de cette subvention. C'est une recette supplémentaire qui est intégrée et qui permet d'augmenter le taux de financement de nos opérations. Voici comment l'endettement est maîtrisé, voici aussi la stratégie qui est suivie au quotidien et nous vous garantissons également que pour le budget, ces chiffres seront affinés parce que nous espérons avoir plus d'informations de la part de la DRFIP en matière de recettes. Nous espérons aussi avoir plus d'informations sur les modalités d'inscription et de traitement de la dette parce que quand nous traitons les chiffres, nous donnons l'impression qu'en 2025, nous sommes à moins de 12 000 000 de dettes, mais dans les faits, la commune ne sera pas dans le rouge. Par contre, il est vrai que l'épargne nette, la capacité de désendettement donnera l'impression d'être très dégradée. Mais au contraire, c'est parce que nous aurons soldé nos engagements que cette épargne nette sera très dégagée pour la commune. Voici ce que je souhaitais dire en réponse à vos diverses interrogations et remarques. N'hésitez pas à me dire si j'ai oublié un point dans ces réponses.

M. Joan DORO :

Comme l'a dit le DGS, il est vrai que nous sommes au jour le jour sur le suivi de la piscine, je me suis avancé un peu et j'ai mené mes petites recherches concernant le nom de la piscine. J'ai trouvé, dans les années 1898, une certaine dame Promise, pourquoi pas « Piscine Municipale Tant Promise » ?

Mme Sophie ARZAL :

Merci de me donner la parole. J'ai écouté tout cela avec beaucoup d'attention. Nous avons nos questions, vous avez vos réponses. C'est une pratique très connue en politique. Pour autant, je respecte les réponses que vous apportez et j'apprécierai que vous fassiez la même chose. Car quand vous dites que vous aviez deviné nos questions, je m'interroge en me disant que les rapports qui nous ont été transmis, ont été transmis de manière à ce qu'il nous manque un certain nombre d'informations pour vous permettre de deviner nos questions. Quand vous dites « je sais que notre inquiétude va sur un projet », je pense que là aussi, il ne faudrait pas être réducteur, il ne s'agit pas d'une inquiétude sur un projet. Notre inquiétude ne concerne pas un projet en particulier sur La Plaine des Palmistes, mais bien la trajectoire financière telle que vous nous la présentez de séance en séance. Excusez-nous du peu avec les moyens et les documents que vous nous remettez. Il est vrai, que vous avez le temps, puisque vous êtes dans la réalité de cette organisation quotidienne, ce qui n'est pas notre cas, on le rappelle quand même que l'on reçoit les dossiers un vendredi soir pour le mercredi, c'est la règle, il n'y a pas de problème. Vous vous êtes dans le quotidien de cette réalisation et nos questionnements me semblent en tout cas parfaitement légitime eu égard aux informations qui nous sont données. J'entends aussi que nous sommes bien sur des orientations budgétaires et donc stratégie et donc politique. Je note qu'à nouveau cette année, c'est un administratif qui nous répond, mais vos réponses me conviennent bien parce qu'au moins, je les comprends. Vous parlez de recettes qui ne sont pas connues, mais pour autant, vous savez déjà qu'il va y avoir une baisse. Mais vos explications étaient claires. M. le DGS, ce n'est pas la peine d'y revenir. Par rapport à ces Orientations Budgétaires, en tout cas pour notre groupe, nous nous arrêtons là. Nous prenons note puisque de toute façon, vous êtes dans votre ligne et dans votre stratégie pour laquelle nous sommes aussi partie prenante malgré nous en étant Palmistainois. Encore une fois, en matière de transparence des chiffres, au lieu d'attendre les explications orales qui nous sont données aujourd'hui sur lesquelles il nous est difficile de faire un retour si ce n'est de sortir à chaque fois les dossiers ; si de manière un peu différente de travailler au lieu de nous présenter systématiquement des synthèses, il nous était possible d'avoir accès à

certaines réalités, nous apprécierons. Après, ce n'est pas votre manière de fonctionner, libre à vous, mais en tout cas, pour nous, par rapport à ces Orientations Budgétaires, dans le débat que vous ouvrez qui est aussi obligatoire et auquel nous participons de bon gré, ce que vous vous appelez de la prudence, pour nous cela reste quand même flou ; je ne dirais pas le mot insincère puisque à l'heure actuelle, ce n'est pas à notre niveau que l'on démontrera la sincérité ou pas dans ce que vous nous présentez. En tout état de cause, sur notre position de l'opposition, nous prenons acte de ces orientations que vous nous présentez conformément à ce que vous nous dites, à votre programme et à vos orientations.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Vous n'avez pas apporté d'explications concernant la baisse des taux de participation des fonds européens dans le dispositif, dans votre plan pluriannuel et d'investissement. Je prends la piscine, le radier de Bras Piton, le radier de Bras Canard, nous sommes passés de 90 % à 85,5 %. Que s'est-il passé ?

M. Steven BAMBA :

M. SAINT-LAMBERT, je crois y avoir répondu, sauf erreur de ma part. Mais peut-être que j'ai été trop rapide. Je vous prie de m'en excuser. Effectivement, je le disais, un taux de 85,5 % est un taux de prudence parce que nous savons que lorsque qu'il y a les contrôles au niveau du guichet FEDER et surtout à Bruxelles, il peut y avoir de la réfaction sur la subvention et c'est toujours important de mettre une prudence et de ne jamais aller à 90% même quand on nous promet 90 % car tout simplement si on ne l'a pas prévu on déséquilibre le budget, c'est un programme d'investissement qui est assez important, on viendrait enlever 4,5 % si jamais ce n'était pas le cas mais comme je le disais et c'est pour cela que j'ai sorti le cas de la piscine municipale, le radier Bras Canard et également la construction de la médiathèque, sur les premières demandes d'acompte, finalement notre inquiétude, parce que malgré toute la rigueur que l'on peut avoir il peut toujours y avoir une virgule qui manque, un papier qui n'est pas signé au bon moment, une attestation manquante ou qui n'est pas lue par le guichet et que l'on doit renvoyer. Finalement, ces inquiétudes ont été levées dès lors que l'on a reçu déjà 90 % sur les premières demandes d'acompte. Donc, on sait que sur les différents projets, on pourrait être en toute logique, à 90 % de subvention, mais on prendra toujours une marge de prudence parce qu'il y a deux contrôles : un contrôle au niveau de la Région Réunion, service instructeur et qui est aussi l'autorité de paiement et ensuite un contrôle qui est fait à Bruxelles, mais entre mars et juin 2024.

Mme Sophie ARZAL :

Si vous le permettez, quel est le coût prévisionnel de fonctionnement de cette piscine ? Vous l'avez budgétisé ou pas ? Je n'arrive pas à le retrouver dans les orientations. Je ne parle pas du coût de financement, mais du coût de fonctionnement de la piscine.

M. Steven BAMBA :

Le coût de fonctionnement de la piscine est évalué à 510 000 €. Aujourd'hui, il est difficile de le chiffrer plus précisément. Ce coût intègre vraiment l'ensemble du personnel qui sera affecté, le personnel supplémentaire qui est à recruter. Pour mémoire, je crois que la question avait été posée, il y a un recrutement à prévoir, le chef de bassin, parce que nous n'avons personne qui est habilité à l'être. Sur les autres équipements, pour répondre à la question de M. BOYER, il n'y a pas de personnel supplémentaire à recruter, notamment sur la médiathèque qui est un peu plus grande, mais qui a été prévue et configurée pour fonctionner à moyen constant en termes de personnel. Le coût de fonctionnement sera connu plus précisément en fin d'année, avec la mise en eau au mois de juillet, nous aurons une connaissance plus fine du coût des consommables qui a peut-être pu évoluer à la hausse ou à la baisse depuis que nous avons fait les prévisions.

Mme Sophie ARZAL :

Donc, en prévision, vous tablez sur 510 000 € ? Parce que l'année dernière, vous nous aviez annoncé 323 000 €. Il y a déjà une progression. De toutes les piscines de France et de Navarre, tablez sur 10 % de construction par rapport au fonctionnement et vous nous aviez dits à ce moment-là que ce qui était prévu, c'est que cela soit en régie et que fondamentalement, en régie, il y avait un coût de fonctionnement moindre.

M. Steven BAMBA :

Nous avons prévu une marge de sécurité au regard de l'inflation également qui fait que le coût des consommables, surtout l'énergie, a largement progressé donc c'est important aujourd'hui de l'intégrer. Quitte à la revoir à la baisse en fonction des vrais chiffres que l'on aura à partir du démarrage de l'exploitation.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, 3 abstentions (SAINT-LAMBERT Jean-Luc, DELATRE Joëlle et VACHER Jean-Yves),

- PREND ACTE de l'existence du rapport relatif aux orientations budgétaires,
- ATTESTE qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu,
- VOTE le débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport présenté,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 03-150223

Remise gracieuse pour l'Association Les Producteurs Nou't Goyaviers

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

L'erreur vient de quoi ? Du service des impôts, ou du service de la Trésorerie municipale ?

M. Steven BAMBA :

Un peu des deux finalement. Je pense qu'il y avait un mauvais intitulé pour la subvention versée en 2020. Pour la trésorerie, dès lors qu'il y avait une concordance des montants, a pensé que c'était l'avance pour 2021 alors que c'étaient vraiment deux subventions différentes. Quand on regarde la délibération votée en décembre qui parlait bien de subvention exceptionnelle et celle de 2021 qui parlait d'une subvention pour 2021.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Mais la Trésorerie de Saint-Benoît ne peut pas demander à l'association X de rembourser si la demande de remboursement ne vient pas de la Mairie.

M. Steven BAMBA :

C'est pour cela que je dis que c'est un peu des deux. À notre niveau également, il y a eu une confusion et le titre a été émis. Mais dans les faits, ce titre n'aurait pas dû être émis.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Donc, il est demandé d'annuler ?

M. Steven BAMBA :

Oui. Toutes recettes doivent faire l'objet d'une délibération pour l'annulation.

Mme Sophie ARZAL :

Vous noterez que Mme LEGER ne participe pas au débat, ni au vote puisqu'elle est rattachée à l'association et puis par principe de sécurité.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, LEGER Sylvie ne prenant pas part au vote, VACHER Jean-Yves absent au moment du vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- ANNULE l'ordre de reversement n° 536J94613 émis le 10 août 2021
- APPROUVE la régularisation au profit de l'association NOU'T GOYAVIER,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous documents y afférent.

--ooOoo--

Affaire 04-150223

Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais – co-financement de participation au championnat WBC MUAY THAI THAILAND CUP

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Comme cette année, je suppose qu'ils ont fait une demande au niveau du Conseil Départemental ? Parce que moi je ne l'ai pas vu passer et comme c'est écrit dans le rapport, je voulais quand même m'en assurer. L'année

Accusé de réception en préfecture : 12/04/2023
974-219740065-20230405-DCM01-05042023-DE
Date de réception en préfecture : 12/04/2023

dernière, il y a eu des montants exceptionnels sur lesquels nous avons bien voulu accompagner, Mairie et Département.

M. Jean-Claude DAMOUR :
Inaudible

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, Jean-Yves VACHER absent au moment du vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 1 163,95 euros à l'Association Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais de La Plaine des Palmistes,
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette affaire.

--ooOoo--

Affaire 05-150223

Rétrocession anticipée dans le cadre du portage foncier de la parcelle AK77 – validation du projet d'aménagement à vocation économique et commerciale « Village Bien-Être »

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

J'entends « Village Bien-être » et j'imagine le parking de scories dans cet espace. Quelle est la vocation du Village Bien-être, car nous sommes quand même à La Plaine des Palmistes, nous avons de beaux espaces où il y a de la nature pour un Village Bien-être.

M. le Maire :

C'est commercial. Ce seront des Eco-Box, il y aura des petits commerces : onglerie, coiffure... financés à 100 % par la CCI et nous mettrons le terrain à disposition. Nous garderons quand même plus de 80 % du parking et le village se trouvera sur tout le long de l'aire couverte. Je crois qu'il y a sept Eco-Box de ce style. C'est à vocation commerciale et nous avons appelé cela « Village Bien-être ».

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Normalement, cette avance de l'EPFR devait déjà être en partie remboursée par certaines annuités ? J'avais compris qu'il y avait cinq annuités.

M. le Maire :

Apparemment, il est noté qu'il y a eu un report différé de règlement de quatre ans.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Oui. Quand nous achetons, nous avons un différé de quatre ans. Cela nous amène à 2020, 2021. Nous aurions dû commencer à rembourser depuis 2020 ?

M. Steven BAMBA :

Pour le moment sur cette convention, le différé devait démarrer en 2018. Ce qui fait 2018, 2019, 2020, 2021. En 2022, nous avons pris contact avec l'EPFR pour exposer le projet et l'échéance a été regroupée sur la totalité pour un règlement en une fois.

Mme Sophie ARZAL :

Comment vont être attribués les Eco-Box ?

M. le Maire :

Je pense qu'on fera un appel à candidatures.

Mme Sophie ARZAL :

Je vois que vous avez ciblé les activités. À ce moment-là, vous faites une ouverture d'appel à projets, proposition, comité de sélection ?

Accusé de réception en préfecture
95-1110006-20230405-RCM01-05642023-DE
Date de l'émission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

M. le Maire :

Je pense que la CCI s'en occupera puisque c'est elle qui porte le projet.

Mme Sophie ARZAL :

Habituellement, la CCI donne les Eco-box. Nous sommes sur de l'artisanat en fait.

M. le Maire :

Il y aura quand même une location des Eco-Box via la CCI. Le fonds de commerce appartient à la CCI ensuite, je pense qu'il y aura attribution. Nous verrons les modalités, mais bien sûr, il y aura un appel à projets, appel à candidatures... Si nous avons de la place pour un coiffeur, s'il y en a quatre qui demandent et bien, il y aura un choix à faire. Il y aura une commission mise en place, je pense.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Financièrement, la commune en retire quoi exactement ? Puisqu'il y a quand même un investissement là-dessus, si ce ne sont les emplois créés avec les Eco-Box.

M. le Maire :

Les emplois créés et les retombées économiques autour. C'est déjà très bien pour notre commune. Nous n'avons pas forcément besoin de 50 €, de 100 € de location. Cela va attirer plus de monde dans le centre Bourg et nous aurons une retombée économique autour.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je suis d'accord, mais cela crée quand même un état compliqué puisqu'au marché forain, nous y venons 1 ou 2 fois par semaine, nous payons une participation et vous mettez des Eco-Box également. Cela correspond au même principe. Les gens ici n'auraient rien à payer, c'est bon pour eux, tant mieux.

M. le Maire :

Je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien à payer.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Si, la commune ne retire rien. Avec les Eco-Box du marché forain, la commune retire quand même 120 € ou 200 € par mois. Donc, n'y a-t-il pas là, une disparité ? Je trouve que l'on ne met pas tout le monde sur le même pied d'égalité.

M. le Maire :

Les commerçants vont payer. L'argent ne rentrera pas directement dans la caisse de la commune. L'argent entrera dans la caisse de la CCI puisque c'est elle qui investit. Je ne vais pas pouvoir vous informer sur le prix qu'ils vont payer, mais cela devrait tourner autour des 200 € environ.

Mme Sophie ARZAL :

Avez-vous votre mot à dire quant à la forme et le matériau qui sera utilisé ? Au-delà de l'aspect bien être, écologique ou autre.

M. le Maire :

Bien sûr, sur le matériau, sur l'installation, sur la décoration.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je crois qu'à Saint-Denis ils ont également fait cela, mais ce sont des Eco-Box avec un coup de peinture, il n'y a rien de particulier.

M. le Maire :

Nous y veillerons.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Ce que la Chambre des Commerces a fait pour Saint-Denis, à mon avis, il fera la même chose pour La Plaine

M. le Maire :

Non, je crois que pour la CCI, c'est la première fois. Au vu des photos, c'est déjà pas mal, mais nous veillerons. Il y aura un permis de construire déposé, nous mettrons notre veto et nous nous adapterons au PLU. Il n'y aura pas de soucis.

Mme Sophie ARZAL :

Nous comptons sur vous sur ces aspects, car la CCI met des Eco-Box partout. Il y en a à Saint-Benoît, à Bras-Panon, à Saint-Denis. Il est vrai que par rapport au caractère « Village Bien-être » que vous affichez est bien plus pour du snack-bar. C'est pour cela que je demande si vous aurez votre mot à dire.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

La photo est parlante. Nous avons l'impression qu'il y a de la grandeur. C'est le gymnase que l'on voit derrière ?

M. le Maire :

Effectivement, c'est le gymnase.

M. Frédéric AZOR :

Je voulais avoir une précision sur les 159 000 € qui apparaissent et il y a un autre chiffre qui se trouve dans le tableau que vous avez présenté en début de séance. Cela, correspond-il à autre chose ? Je pensais que c'était le report parce que cela correspond à la même ligne que l'EPFR.

M. Steven BAMBA :

Ce sont deux affaires différentes.

M. Frédéric AZOR :

Mais cela n'apparaît pas dans nos projections ?

M. Steven BAMBA :

Je ne comprends mal votre question, M. AZOR.

M. Frédéric AZOR :

Normalement, les tableaux qui avaient été transmis avant ce sont les prospectives et ce que nous votons n'apparaît pas ?

M. Steven BAMBA :

Ce sera inscrit dans le projet de budget.

M. Jean Yves VACHER :

Dernière question. Cette parcelle, qui servait pour le moment de parking de décharge, quid du parking ?

M. le Maire :

Je l'ai dit, cela fait environ 20% de surface. Nous gardons 80% du parking.

M. Jean Yves VACHER :

Il y a quelques années, ce n'était pas prévu pour autre chose que tout cela ? Nous avons entendu parler d'un skate-park, il me semble.

M. le Maire :

Je ne sais pas. C'est possible.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE le changement de destination initiale mentionnée à l'article 6 de la convention n°06 17 01 signée entre la commune et l'EPFR, afin de constituer un espace à vocation économique,
- VALIDE l'appel à projet de création du Village Bien-Être,
- **AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué de signer tous les documents afférents à cette**

--ooOoo--
Affaire 06-150223
Tableau des emplois – Création de postes

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Pour marquer la singularité du besoin de recruter un manœuvre, vous dites que compte tenu des besoins du service de gestion et entretien du parc automobiles, vous recrutez quelqu'un qui va s'occuper des opérations d'inhumation.

M. le Maire :

Nous donnons des exemples. Dans le texte, il est écrit que c'est ouvert aux cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Il fera l'entretien du site, opérations d'inhumation, élagage. Ce n'est pas un poste fixe.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Vous mettez plus haut, gestion et entretien du parc automobiles, ce sont deux choses différentes.

M. le Maire :

Oui, il fera aussi de la gestion et de l'entretien du parc automobiles. Il aura sa fiche de poste, il pourra faire l'entretien du site, de l'élagage manuel, manœuvre engins de chantier.

Mme Sophie ARZAL :

Au niveau des tableaux qui sont présentés, au-delà de l'ouverture de poste que vous faites, le poste de Directeur de Cabinet n'est pas répertorié dans ces tableaux ? Ou ne, je ne l'ai pas vu.

M. Steven BAMBA :

Normalement, ce poste s'appelle Collaborateur de Cabinet. Logiquement, il est dans le tableau des emplois.

Mme Sophie ARZAL :

Nous le trouvons dans quel service ?

M. le Maire :

Ils vont vérifier les documents.

Mme Sophie ARZAL :

Je ne veux pas vous mettre en retard, mais j'ai le tableau sous les yeux et je n'arrive pas à le situer. Je voudrais savoir où il se trouve.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Profitez de l'occasion pour corriger votre en-tête. Vous parlez du Conseil municipal du 08 février à la page une des annexes.

Mme Sophie ARZAL :

Inaudible.

M. le Maire :

Pourriez-vous faire une copie et envoyer les documents nécessaires.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- CRÉE lesdits postes et de modifie ainsi le tableau des emplois et des effectifs de la Collectivité comme proposé ci-dessus,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Observations :

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

C'est un dossier « chausse trappe ». Il faut faire attention dans l'organisation des marchés, quelles que soient les sommes afférentes, nous nous prenons toujours les pieds dans le tapis. Au bout de la procédure, je vois toujours la responsabilité de l'ordonnateur et si nous ne faisons pas attention, nous passons rapidement devant la cour de discipline budgétaire et financière. Là, vous nous proposez de vous donner la possibilité de passer des marchés en dessous de 90 000 € sans passer par des MAPA. Je ne suis pas d'accord. Je trouve que la somme est importante. Vous dites qu'il y aura une égalité de traitement entre les candidats, qu'il y aura une transparence des procédures. Nous avons connu la technique du saucissonnage. Nous ne nous cassons pas la tête, nous gagnons le marché pour 89 000 € et nous recommençons le mois prochain ou dans un an avec 89 000 € alors que nous aurions pu faire une MAPA voire une CAO avec un marché plus important. Mon souci est l'ouverture des offres en présence d'un élu au minimum. Quel élu ? Un élu aux finances ? Un élu à l'urbanisme ? C'est à faire avec l'élu aux finances s'il en reste un puisqu'il y en a plus apparemment. Vous dites que le service en charge du projet présente une analyse et vous êtes le seul, avec le DGS, à dire oui ou non. Pour 90 000 €, je trouve que c'est beaucoup. Vous engagez votre responsabilité à un niveau optimal pour une commune rurale. Si c'était Saint-Denis, où les budgets sont faramineux, à coup de 300 000 000 €, 400 000 000 €, mais pour une commune rurale, un marché de 90 000 €, passer sur une vieille formule de gré à gré, où la transparence n'est pas toujours de mise, rapidement le Maire choisi un prestataire et s'arrange. Je trouve que vous vous mettez dans une situation qui peut facilement dérapier. Dans la mesure où il y a un seul élu qui assiste à l'ouverture des plis, sans passer par la MAPA, dans la mesure où le projet présenté par le service concerné, je ne sais pas comment vous allez vous débrouiller. C'est une embrouille. Je me souviens à mon époque, en 2008, 2009, nous passions un marché inférieur à 12 500 € et j'étais déjà un peu malade. Là, vous passez à 90 000 €, il y a une marge quand même en dix ans. Je vous mets la puce à l'oreille et je vous dis que là, vous mettez la main dans une fourmilière. Au moindre dérapage, vous vous retrouverez devant la commission de discipline.

Mme Sophie ARZAL :

Qu'est ce qui justifie le passage à ce mode ? Sachant qu'il y a des procédures d'urgence.

M. le Maire :

Même en MAPA, nous n'avons pas besoin du quorum.

Mme Sophie ARZAL :

C'est pour cela que je demande ce qui justifie le passage à ce mode. Au-delà d'avoir la question du quorum, cela a l'air de fonctionner. Vous avez les procédures d'urgence au cas où il y aurait une décision urgente à prendre. Donc, pourquoi nous demander de changer de mode et quelle est votre intention ?

M. le Maire :

C'est sur la demande des services, pour aller plus vite.

M. Steven BAMBA :

Cette proposition est faite pour prendre acte du changement de dimension des achats à La Plaine des Palmistes. Il est vrai qu'auparavant le montant des achats étaient relativement faibles. Il y avait vraiment un temps pour le service pour suivre l'ensemble des procédures et je pense aussi rendre très complexe l'achat public pour parfois des petits montants. Ce qui existe à La Plaine des Palmistes avec ce règlement intérieur de la commande publique, c'est une bonne prise en compte des trois principaux principes, le libre accès, l'égalité de traitement et la notion de mise en concurrence pour les marchés publics. C'est ce qui est intégré tout au long de ce guide des marchés publics avec beaucoup de documents type qui sont faits pour contrôler que chaque étape respecte la jurisprudence. En dessous de 90 000 €, je ne partagerai pas votre point de vue, mais le risque est moins important. L'idée est de permettre aussi au service de se concentrer sur les procédures qui sont plus importantes, beaucoup plus d'appels d'offres maintenant, nous essayons aussi de mieux respecter la nomenclature des achats et faire en sorte de lancer des procédures pour englober tous les achats de la collectivité et ne pas saucissonner comme vous le dites, M. SAINT-LAMBERT, les achats et passer en dessous des seuils. Beaucoup de marchés plus importants aussi en travaux qui nécessitent beaucoup de rigueur et de

suivi. Ces petites procédures inférieures à 90 000 € sont plus éparées, il y en a moins à traiter. Par contre, elles demandent quasiment autant de temps parce que, depuis 2001, et c'est ce que j'expliquais lorsque ce projet de rapport a été présenté, les marchés à procédures adaptées existent. Nous avons donné la liberté aux Collectivités Territoriales de fixer librement les règles du jeu en matière de MAPA sur la réserve du respect des principes en matière de commande publique. Il n'a jamais été demandé de mettre en place des commissions d'appels d'offres, pourtant, tout le monde les a mises en place. Il n'a jamais été demandé de mettre en œuvre des commissions d'ouverture des plis, pourtant, tout le monde les a mises en place. Ce qui a été demandé, c'est de mettre en place des procédures qui respectent le corpus juridique du code de la commande publique, que je connais particulièrement bien, assez bien pour savoir où est le risque, là où il y en a moins et aussi mettre en place les procédures pour avoir du contrôle régulièrement ; faire en sorte que lorsque ces rapports d'analyse des offres sont proposés, tous les contrôles ont eu lieu auparavant en termes de capacité des entreprises, en termes de modalités de présentation des offres, en termes de régularité des offres parce que c'est important de ne pas attribuer un marché public à une entreprise, par exemple, qui est en phase de liquidation, quand elle n'est pas à jour de ses cotisations sociales. Tous ces aspects resteront contrôlés. Par contre, ce qui change, sous réserve du respect de l'ensemble de ces règles, c'est la possibilité pour le Maire d'attribuer directement et cela sera apprécié au cas par cas, ce n'est pas systématique. Mais également lorsque ce sera nécessaire, car parfois un petit marché et néanmoins important, je pense au rucher communal, petit marché de 60 000 €, par rapport à la piscine municipale, vous conviendrez que c'est moins important en nombre, mais mobiliser autant de temps sur un petit marché de 60 000 € que sur un marché à presque 7 800 000 €, il me semble, pour la piscine municipale, c'est source d'erreur finalement sur ces marchés plus importants. Voici pourquoi nous simplifions parce que le code le permet, parce que la jurisprudence le permet, tout en garantissant aussi des niveaux de contrôle optimaux, pour garantir la responsabilité de l'autorité.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Mon souci n'est pas de passer un marché à 50 000 €, à 60 000 € ou à 80 000 €. C'est la transparence des procédures. Le concurrent qui n'a pas eu le marché va vous attendre là-dessus. Régulièrement, nous avons dans la presse, notamment sur Saint-André, des marchés où la procédure n'a pas été transparente. Non pas que nous souhaitons vous protéger, vous êtes capable de vous protéger vous-même, vous avez des gens autour de vous, mais nous voterons contre.

M. Yannick BOYER :

Juste pour rappeler, bien évidemment la jurisprudence, le droit le permet, il y aussi le cadre dans lequel cela s'applique. Un marché de 90 000 € peut être assez conséquent. Je comprends l'urgence administrative et le besoin administratif de réguler et de simplifier les procédures, mais nous ne pouvons pas comparer. Bien évidemment, la jurisprudence nous donnera raison, mais le territoire est tel qu'il est.

Mme Sophie ARZAL :

M. BAMBA, vous avez pris la parole pour répondre à ma question.

M. Steven BAMBA :

Je n'ai pas répondu à votre question.

Mme Sophie ARZAL :

Parce que vous avez répondu « je ne partage pas votre avis, souvent pas votre avis » mais je n'ai pas donné mon avis, j'ai juste posé une question.

M. Steven BAMBA :

Inaudible.

Mme Sophie ARZAL :

Merci pour cette précision.

M. Frédéric AZOR :

Pour bien comprendre, cela veut dire que deux personnes peuvent décider, c'est cela ?

M. le Maire :

Même une, parce qu'à l'origine dans la MAPA nous n'avons pas besoin de quorum. Normalement dans la MAPA, nous sommes, je crois, à trois élus. Donc, même s'il y a un seul élu, c'est la même chose.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

C'est pour cela que c'est dangereux.

Mme Sophie ARZAL :

Ce qui veut dire que vous avez déjà identifié un élu pour le faire ou ce sera celui qui sera présent.

M. le Maire :

Celui qui sera présent, pour aller vite dans les affaires.

M. Frédéric AZOR :

Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on dit que nous sommes au top normalement pour boucler tous les dossiers. Cela veut dire que tout fonctionne plus ou moins bien. Le seuil était à combien avant ? Nous montons à 90 000 €. Nous étions à 40 000 €, pour moi, cela n'a aucun sens.

M. le Maire :

Cela allège l'administratif. M. LEBON peut répondre là-dessus ? Parce que c'était plutôt une demande des services parce que cela fait beaucoup de monde parfois pour un petit marché.

M. Frédéric AZOR :

Oui mais 90 000 € ce n'est pas un petit marché.

M. Cédric LEBON :

Pour répondre un peu sans répéter ce que M. le DGS a dit, il est vrai qu'administrativement, vous avez raison, 90 000 €, c'est un montant conséquent. Maintenant, avec l'ampleur des projets que nous avons sur La Plaine des Palmistes, il y a les dossiers REACT-EU qui demandent aux services Marché Public et Comptabilité, pas seulement le service Technique ou Aménagement, une certaine rigueur. Nous déployons énormément d'énergie, cela s'explique par rapport au montant, il n'y a pas de débat là-dessus, pour des dossiers qui pourraient aller plus vite et qui nous permet de par la jurisprudence le faire. Ce n'est pas une question d'opacité de procédures, aujourd'hui, c'est déjà le cas. Comme M. le Maire l'a dit, en commission MAPA vous avez trois élus et il suffit qu'il n'y en ait qu'un de présent et nous envoyons quand même la commission. Nous réhaussons les seuils, mais il y aura toujours un contrôle, nous avons des procédures en interne qui sont drastiques. Nous avons repris les procédures REACT-EU parce que c'était assez lourd au niveau des RAO, de l'analyse, de la passation des marchés. Nous sommes sereins sur les procédures, mais il faut les alléger, car cela demande énormément de temps. M. le DGS a pris l'exemple du rucher, nous avons déployé quasiment autant d'énergie, M. DORO est là pour le confirmer, sur un dossier à 60 000 € que sur un dossier de la piscine qui avoisine les 10 000 000 €, je crois.

M. Frédéric AZOR :

Je ne suis pas convaincu.

Mme Sophie ARZAL :

De toute façon, nous ne passons pas au vote, nous devons acter la décision qui est la leur. Au moment du Conseil municipal ou ailleurs, est-ce qu'il nous serait possible de savoir qui est l'Élu qui prendra chaque décision concernant ce type de dossier ? Juste pour que nous puissions aussi avoir un regard. Ce ne sera pas l'Élu de l'opposition qui viendra voir, je suppose. Ce sera forcément un élu de la majorité. Et puis la notion de non-prudence que vous affichez dans vos Orientations Budgétaires, je l'installe ici simplement parce que l'actualité nous démontre malheureusement dans les faits divers journaliers beaucoup de travers, et notamment si on regarde l'actualité d'hier, il y en a eu d'autres de travers avec d'autres services, d'autre institution. Ma demande est la suivante : Et puis la notion de non-prudence que vous affichez dans vos Orientations Budgétaires, je l'installe ici simplement parce que l'actualité nous démontre malheureusement dans les faits divers journaliers beaucoup de travers, et notamment si on regarde l'actualité d'hier, il y en a eu d'autres de travers avec d'autres services, d'autre institution.

M. le Maire :

Logiquement, vous pouvez faire la demande. Il faudra la faire par écrit, je pense. Nous vous enverrons le document, car il y a la signature de l'Élu qui a validé. Même sur les MAPA, vous pouvez faire la demande et voir qui était présent, cela s'est passé quand.

Mme Sophie ARZAL :

Non, ceux ne sont pas des choses qui m'intéressent en l'état. C'est pour cela que je formule officiellement la demande, maintenant, M. le Maire, j'entends qu'il faut faire une demande écrite donc je la formulerai également. Je vous laisserai le choix de la diffusion de l'information. Soit elle est au fil de l'eau, soit elle est à un moment de l'année. Mais c'est pouvoir disposer de ces informations-là.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE les termes du présent rapport,
- PREND ACTE de la mise à jour du règlement intérieur de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée.

Affaire 08-150223
Rapport d'activité du SIDELEC – Année 2021

Observations :

M. Jean Yves VACHER :

Il y a une chose qui me paraît fondamentale, pour le moment, les puffins sont en pleine période d'envol. C'est la première fois en dix ans que je n'ai pas des puffins qui finissent dans la cour parce que le lampadaire qui est devant chez nous est un lampadaire à éclairage rasant. Ils sont bien moins soumis. Donc, écologiquement parlant, c'est un progrès qui mérite bien l'investissement qui a été fait.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- PREND ACTE du rapport d'activités dont copie est jointe à la présente note.

--ooOoo--

Affaire 09-150223

Mutation foncière - Vente de terrains communaux

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Sur cette parcelle qui était attribuée, est ce que c'était dans la politique où l'on s'était dit qu'il serait bon que les terrains qui sont vendus à La Plaine des Palmistes soient accessibles aux Palmiplainsois ? Sommes-nous dans cette politique ? Sur ce lot, il me semble que nous étions à un moment donné sur des superficies assez restreintes pour permettre à ce que ce soient les Palmiplainsois qui y ont accès. Je vois que ce sont 548 m², cela reste une superficie un peu petite. Cela bascule sur une agence immobilière, nous ne sommes plus du tout sur la même chose.

M. le Maire :

Nous n'avons pas eu suffisamment de demande de Palmiplainsois. Nous avons donc ouvert sur la possibilité que tout le monde puisse acheter.

M. Steven BAMBA :

Vous vous en souvenez, il y avait l'appel à candidatures qui avait été lancé en 2021. Nous avons reçu les premiers dossiers. Une attribution que vous aviez votée, il me semble en début 2022. Les dossiers ont été montés auprès des notaires et pour certains dossiers, ils n'ont pas passé le cap du taux d'usure. Il y a donc des désistements, malheureusement. Sur le premier lot, il est vrai que la politique qui avait été suivie était de pouvoir attribuer à des personnes de La Plaine, par le jeu des critères qui priorisaient les intérêts familiaux, moraux, économique rattachés à La Plaine. Par contre, ce que nous avons prévu, pour aussi permettre la vente des terrains, c'est que ces parcelles, en cas de non-vente via l'appel à projets soient vendues par des agences immobilières donc là où la commune n'intervient pas. Nous travaillons avec trois agences immobilières, qui sont informées en même temps qu'une parcelle est disponible. Dès qu'une agence nous propose un potentiel acquéreur et que le dossier est solide, nous vous proposons de délibérer pour la vente. Je ne sais pas si M. LEBON a des précisions sur le profil.

Mme Sophie ARZAL :

J'étais encore un peu sonnée par la réponse qui m'a été apportée. En clair, vous faites le choix de vendre La Plaine des Palmistes et je m'en souviens que j'avais dit les bijoux de famille, M. le Maire, faisons-en sorte qu'elle soit accessible aux palmiplainsois. Finalement, elle n'est pas accessible aux palmiplainsois, il n'y a pas eu le temps de lancer des appels à projets pour que ces terrains, où il y a eu des désistements. Cela part avec des agences immobilières, c'est ce que vous me dites ? Est-ce que nous ne pouvons pas attendre encore un peu et voir d'autres Palmiplainsois qui voudraient avoir accès à cela ?

M. le Maire :

Il y a encore pas mal de terrains à vendre donc les Palmiplainsois peuvent aussi se positionner.

Mme Sophie ARZAL :

Pourquoi nous n'avons pas accès à cela ? Ce qui gêne potentiellement c'est que dans cette même salle et je pense que pour une fois nous étions tous d'accord, il faudrait quand même que le foncier, notamment pour

ceux qui ont le discours de se dire nous sommes de vrais Palmiplainois restent Palmiplainois. Et quand nous vendons du foncier palmiplainois, on se dit, on va chercher ailleurs. C'est dommage.

M. le Maire :

Nous trouvons aussi dommage parce que, si les Palmiplainois ne répondent pas, nous ne pouvons pas faire grand-chose. Nous sommes quand même obligés de vendre à des tiers.

Mme Sophie ARZAL :

Vous êtes comme moi, vous faites de la réception de public. Si on le dit, si on insiste, je ne sais pas quelle est votre urgence en la matière puisque nous avons bien compris aussi que tout cela participe à l'équilibre budgétaire de la commune. Pour autant, vous recevez du public, on en reçoit et le nombre de familles de la Plaine avec qui j'entends qu'ils aimeraient aussi avoir accès. Je suis toujours un peu étonnée quand j'entends que nous vendons des terrains à La Plaine des Palmistes et les palmiplainois ne répondent pas. Effectivement, si nous ne trouvons pas de Palmiplainois qui veut acheter du terrain et du foncier à La Plaine des Palmistes, c'est bien dommage et comme je l'ai fait la première fois, je redirai à ceux qui me demandent de venir vous voir puisque à priori, vous ne savez pas où ils se situent.

M. Steven BAMBA :

Pour répondre à votre remarque, Mme ARZAL, et pour compléter la première réponse, à ces agences-là avait été communiqué la liste des personnes habitant La Plaine des Palmistes qui n'avaient pas souhaité se positionner sur l'appel à candidatures pour qu'elles soient contactées en priorité pour que l'acquisition leur soit proposée. Malheureusement, pour beaucoup, elles se sont désistées, pour des raisons diverses. Mais il est vrai que la demande qui avait été faite, c'était vraiment que les agences travaillent d'abord sur les personnes qui habitent à La Plaine des Palmistes ou qui veulent revenir à La Plaine des Palmistes. Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas.

Mme Sophie ARZAL :

Vous avez transmis quelle liste, M. BAMBA ?

M. Steven BAMBA :

C'est une liste de personnes qui ont été reçues par M. le Maire ou qui ont envoyé un courrier directement, peut-être à l'invitation des élus présents dans cette salle. C'est une liste qui faisait près de trente ou quarante entrées dans le tableau Excel, il me semble. Les agences ont contacté en priorité cette liste-là. Malheureusement, il y a très peu de Palmiplainois qui se sont positionnés ou qui ont vraiment réalisé l'acte d'achat.

M. Cédric LEBON :

Inaudible.

Mme Sophie ARZAL :

Pour nous, j'entends ce qui se dit et j'essayais de m'imaginer ce que voulait dire la notion d'étranger. Je vais m'arrêter là, j'entends la réponse qui est apportée, il n'y a pas de jugement à y mettre. Pour autant, je pense que c'est aussi de notre responsabilité, notamment, quand j'entends que les palmiplainois, aujourd'hui, peuvent potentiellement avoir accès à du foncier dans leur commune et que finalement, ils n'ont pas les moyens pour y accéder puisque c'est de cela dont il est question. Comment travaillons-nous en tant qu'élus ? Et vous, puisque c'est vous qui vendez les terrains pour accompagner cette accessibilité, peut-être avec d'autres plans d'accessibilité au logement, cela peut être là un chantier intéressant pour les familles de La Plaine des Palmistes parce qu'il y a forcément les autres qui ont à priori plus de moyens que les palmiplainois. Je lance la proposition, M. le Maire, il faudrait peut-être que nous réfléchissions et que nous travaillions sur des terrains communaux, des chantiers d'accessibilité au logement pour les primo investisseurs qui correspondraient en tout cas au moyen financier de certains palmiplainois. Cela pourrait être un projet à mener sur la période à venir parce qu'il est vrai que c'est fondamentalement dommage que ce ne soient pas les Palmiplainois qui profitent de leur bijou de famille.

M. Jean Claude DAMOUR :

En 2019, je me suis positionné sur la parcelle et étant élu, on m'a dit qu'il fallait que je retire ma candidature sur l'une des parcelles. Donc, oui, pourquoi ne pas laisser cette chance à d'autres Palmiplainois. Effectivement,

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20230405-DCM01-05042023-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

j'aurais aimé que ce soit un Palmiplainois qui puisse avoir la parcelle. Dommage, j'ai été obligé d'aller investir ailleurs, à Saint-Benoît.

M. le Maire :

Oui, en tant qu'élus nous avons quand même des inconvénients.

M. Frédéric AZOR :

Ce sont des affaires qui arrivent au dernier moment et c'est un peu dommage puisque nous ne sommes pas informés avant. Est-ce qu'on pourrait avoir un état des lieux du patrimoine foncier et communal ? C'est l'inquiétude de certaines personnes, car il y a eu énormément de ventes et de cessions. Vous savez que le patrimoine foncier, c'est ce qui représente aussi une garantie au niveau des banques. Ma question est claire, est-ce que nous pouvons avoir un état des lieux ?

M. Steven BAMBA :

Cet état des lieux pourra vous être communiqué, il faudra juste que l'on masque les informations confidentielles. Cet état des lieux existe. Il est vrai que la commune a cédé des terrains, mais dans le même temps elle continue aussi à reconstituer des réserves foncières via l'EPFR ou en préemptant certains biens. Quand nous faisons la balance, dans les faits, la commune n'a pas perdu beaucoup d'hectares sur son patrimoine. Il est important, comme vous dites, M. AZOR, de constituer des réserves parce que cela permet de travailler à faire des échanges. C'est ce que nous avons pu faire sur certaines affaires. Cela permet de travailler à implanter de nouveaux équipements publics notamment en matière commerciale et c'était l'affaire précédente sur le Village Bien-être, garder un certain niveau de richesse en termes de patrimoine et de diversité parce que parfois racheter un plus petit terrain ou racheter un terrain de taille moyenne permet de faire des échanges avec certains propriétaires terriens sur La Plaine des Palmistes, profiter de certaines opportunités. Nous y veillons grandement. Sur la partie développement économique, notamment, le long de la RN3, dès qu'il y a une vente, dès qu'il y a une déclaration d'intention d'aliéner, nous tâchons de préempter et de proposer un projet via l'EPFR, aussi pour la partie agricole. Un travail mené pour essayer de valoriser ce foncier agricole et de faire en sorte qu'il reste utilisé pour l'agriculture. Nous partageons ce point de vue-là. C'est important pour une commune de garder des réserves foncières stratégiques.

Mme Sophie ARZAL :

En marge de cette affaire, là, nous venons sur un dossier où la parcelle a été vendue, mais finalement pas achetée et nous la revendons. Il y a une autre histoire de parcelle comme cela ? Je regarde M. DORO, car c'était lui qui avait suivi le dossier. Nous en sommes où de cette parcelle que nous avons vendu et revendu à une SCI pour laquelle vous nous avez suggéré de voter "contre" ? Cette parcelle, est-elle toujours disponible ? Ou elle a été réaffectée ? Vous vous souvenez de ce projet ?

M. Steven BAMBA :

Vous parlez de la parcelle AT 125 ?

Mme Sophie ARZAL :

Oui, celle-là.

M. Steven BAMBA :

Cette parcelle a été proposée à la SODEGIS pour une opération de logement social. Le projet vous sera certainement proposé lors du prochain Conseil municipal parce que la partie architecturale aura été logiquement validée par la DEAL. De mémoire, je ne sais plus à quel conseil, c'était, mais il me semble que c'était au mois de juillet, nous avons délibéré que le Directeur de la SODEGIS était venu présenter le projet global. Depuis, un permis a été déposé et nous attendons la validation de la DEAL pour vous présenter le projet avec 56 logements créés sur cette parcelle avec une dominante de cases à terre si je peux parler comme cela.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- INVITE les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,

- VALIDE les termes du présent rapport,

ACCÉPTE la cession précitée, hors frais de notaire et d'agence restant à la charge des acquéreurs,

CHARGE l'étude de Maître LOCATE, notaire à Saint-Denis, de l'établissement de l'acte notarié,

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-2023-04-15
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception : 12/04/2023

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession.
- PREND ACTE du rapport d'activités dont copie est jointe à la présente note.
-

--ooOoo--

Affaire 10-150223

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AI 654 en partie / Vente au profit de Madame LAFOSSE Mathilda

Observations :

Inaudible.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

- VALIDE la cession du terrain référencé AI 654 en partie (lot 2) d'une superficie totale de 702 m² au prix de 55 000 € au profit de Madame LAFOSSE Marie Mathilda, hors frais notariaux,
- CHARGE le notaire de la commune, Maître Locate, à Saint-Denis de la rédaction de l'acte de vente,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

--ooOoo--

Affaire 11-150223

Mutation foncière - Cession de terrain entre la Commune et le Département à titre gracieux pour la construction du nouveau centre d'incendie et de secours (CIS)

Observations :

Mme Sophie ARZAL :

Je ne participerai pas au vote de ce dossier en tant qu'élu du Département et Vice-présidente du SDIS parce que vous le cédez au Département et cela va être rattaché au plan "Casernes" qui vient, donc je ne participerai pas. Mais pour autant, je salue la cession de ce terrain puisqu'il est vrai que nous avons eu l'occasion d'échanger et de visiter en disant qu'il est bon et urgent que la commune de La Plaine des Palmistes puisse s'inscrire dans le plan "Casernes" du SDIS. Le nouveau plan Casernes est en train d'être plus ou moins arrêté. Cette cession permettra aux équipes, au Conseil Départemental et au SDIS 974 de faire le nouveau plan de financement de cette nouvelle caserne.

M. le Maire :

Au niveau plan financement, nous aurons une deuxième chose à voter plus tard. J'ai posé des questions, j'ai essayé de négocier cette offre gracieuse, je dirais. En espérant qu'un jour, et sans trop tarder, que nous retrouvons nos effectifs parce que nous le savons tous que la plupart du temps, nous sommes à trois personnes sur le week-end et les pompiers trouvent des difficultés pour intervenir sur La Plaine des Palmistes. Nous avons fait pas mal de courriers, nous avons discuté avec beaucoup de monde, pour l'instant, c'est en étude. Apparemment, il y a aussi une enveloppe qui est sortie pour les pompiers volontaires, en espérant qu'ils ne vont pas nous oublier à La Plaine des Palmistes. Il faudra que la commune participe quand même à 20 % sur ce projet, pour l'instant, nous ne savons pas ce que cela va coûter. Mais il faudra quand même, mettre encore la main à la poche pour avoir une garantie pour nos Palmistains.

Mme Sophie ARZAL :

Au-delà de l'affaire, je profite parce que c'est vraiment un dossier que je suis avec beaucoup d'attention, je sais même que dans la salle il y a des sapeurs-pompiers qui font ce beau métier et d'autres qui sont très intéressés par ce dossier. Au-delà du contexte qui est un contexte aujourd'hui du SDIS 974 global, La Plaine des Palmistes n'y échappe pas. Je crois quand même pouvoir dire que vous êtes à quatre et non pas à trois. Donc, quand il y en a trois qui sortent, il y en a un qui a obligation de rester. Par contre, l'obligation légale est à minima de cinq à six. Je vous confirme que sur La Plaine des Palmistes, la dotation qui est faite, mais c'est aussi valable pour l'ensemble des communes à aujourd'hui, est une situation connue sur laquelle la nouvelle gouvernance du SDIS travaille. Ce matin, nous avons voté en commission des finances du Département les budgets complémentaires nécessaires pour un fonctionnement dans un cadre légal du SDIS. C'est en avant-première, vous allez l'avoir au prochain CASDIS, Mylène notamment. Il est vrai que la participation des communes, elle

est aussi légale, au même titre que celle de l'État et des départements. Pour nous, il y a au moins deux enjeux, d'abord que le plan "casernes" puisse financer quasiment intégralement, c'est ce qui va être le cas, à la dimension de La Plaine des Palmistes et d'ici à ce que cela sorte de terre. En-tout-cas, j'ai bon espoir et je ne m'avance pas de beaucoup au vu des échanges que nous avons en négociation actuellement budgétaire avec l'État et le gouvernement. Donc, j'ai bon espoir vraiment que l'on arrive à cette échéance et à ces équipes normalisées puisqu'à aujourd'hui le soutien de Saint-Benoît est un soutien vraiment très important pour nous. Il y a un manque d'effectif qui est réel, mais je crois que vous avez des collaborateurs qui peuvent mieux en parler que moi. Il y a un manque d'effectif réel, il y a un rééquilibrage des effectifs qui est en cours puisque, M. le Maire, il faut savoir que la nouvelle gouvernance du SDIS a juste omis pendant les cinq ans derniers de mettre en œuvre des concours de sapeurs-pompiers professionnels. Nous l'avons fait l'année dernière avec une montée en poste, je crois M. DAMOUR, si je ne me trompe pas, nous étions à presque trois cents sapeurs-pompiers professionnels avec échéance de soixante-quatre en 2022, de à peu près cent cinquante cette année, il y a d'autres concours de professionnels qui le font. Vraiment, nous avons pris une situation du SDIS catastrophique, nous avons conscience de la situation actuelle, des efforts qui sont fait par les collectivités et par les sapeurs qu'ils soient professionnels ou volontaires. C'est vraiment l'occasion dans cette salle aujourd'hui de le dire, en tout cas, pour ceux de La Plaine des Palmistes, et là-dessus, je sais pouvoir compter sur beaucoup d'entre vous. Nous amènerons au mieux la garantie de la sécurité des palmiplains. Le premier combat que nous avons amené et que nous avons obtenu, c'est de faire en sorte que la caserne reste à La Plaine des Palmistes. C'est déjà une belle victoire.

M. Mickaël PAYET :

Je voudrais rajouter, Mme ARZAL, nous pourrions avoir la plus belle caserne du monde, le plus gros effectif du monde, mais si nous n'avons pas de matériels et bien, nous ne servirons toujours à rien. Actuellement, à la caserne de La Plaine des Palmistes, nous devenons un parc à réforme et depuis que je suis à la caserne, cela fait déjà quatre ans, je n'ai jamais eu une ambulance potable, le minima possible pour une caserne. J'ai aussi une seule paire de Rangers qui est en train de se décoller et que je ne peux pas changer. Donc, avoir la belle caserne, le bel effectif, encore une fois, c'est beau, mais si nous n'avons pas de matériels, autant partir en charrette.

Mme Sophie ARZAL :

Nous sommes bien d'accord, vous êtes mieux placé que moi pour le voir puisque vous le vivez au quotidien. Aujourd'hui, quasiment aucune caserne, y compris celles qui ont été construites récemment, vieillissent très mal. Nous avons très peu de casernes qui sont dans des situations optimales pour permettre le bien-être des sapeurs. Nous en avons vraiment conscience, y compris le matériel. Pour ce qui est du parc, là aussi, c'est un des points d'orientation fort. Vous n'êtes pas sans savoir que le SDIS 974 n'avait plus de garage par exemple. Rien que sur les réparations des véhicules, il n'y avait plus de garage, nous avons quand même réussi à ce qu'il y ait à nouveau un garage disponible pour les sapeurs-pompiers. D'ailleurs, ce n'est pas un secret, c'est celui qui est à l'entrée de Saint-Benoît qui va permettre de donner des moyens supplémentaires. Il y a eu d'autres camions qui ont été achetés. Pour la prise en compte du matériel, c'est aussi de l'investissement et dans le cadre des budgets qui ont été demandés cette année, ce matin, en commission des finances nous avons voté une enveloppe supplémentaire de 3 000 000 d'investissement pour le matériel. Après, ce sont des délais, et nous connaissons le délai d'acheminement. J'ai eu l'occasion de le voir, au niveau de La Plaine des Palmistes, je suis particulièrement sensible à cela, nous nous retrouvons avec un parc entre La Plaine des Palmistes, Saint-Benoît et Saint-André. Le plus gros parking reste celui de Saint-André, mais c'est quand même une situation qui est très délicate et pour laquelle nous essayons, pas à pas, de changer le matériel et les uniformes. Également, la laverie ne fonctionnait pas, le détergent passait de l'autre côté. Toutes ces procédures sont en train d'être revues, mais en interne. Du mieux possible, je crois qu'un retour va être fait.

M. Jean Claude DAMOUR :

Pour compléter les propos de Mickaël, nous avons eu le Directeur qui est passé à La Plaine, il nous disait que nous ne pourrions pas prétendre à un VSAV neuf parce que nous avons une moyenne de sortie qui est vraiment basse pour lui. Sauf que nous descendons chaque jour, au moins une sortie sur Saint-Benoît, le temps n'est pas forcément agréable pour conduire, il y a du gasoil sur la route et on nous donne toujours des véhicules de seconde main. Le jour où nous planterons ce véhicule, avec une victime et nos collègues à l'intérieur, ce sera trop tard et c'est malheureux.

M. le Maire :

Cela reste un constat de toutes les institutions qui peuvent avoir des petits problèmes financiers pour acheter des couvertures, des roues de brouette... Cela arrive à toutes les institutions, autant à la commune de La Plaine, le SDIS, la Région. Parfois, nous sommes un peu choqués quand nous voyons sur les réseaux sociaux, mais cela arrive.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la MAJORITÉ des membres présents et représentés, ARZAL Sophie ne prenant pas part au vote,

- VALIDE la cession à titre gracieux de la parcelle AM 914 en partie, d'une superficie de 4 566 m², au bénéfice du Département pour permettre la construction du nouveau centre d'incendie et de secours (CIS) de La Plaine des Palmistes, les frais notariaux restant à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette cession.

--ooOoo--

Questions diverses

M. le Maire :

Pour la première remarque de M. SAINT-LAMBERT concernant les tickets repas pour la cantine scolaire, on applique les règles. Et très souvent, M. SAINT-LAMBERT me disait qu'il fallait faire attention par rapport aux règles. C'est le cas aujourd'hui, donc on applique les règles puisqu'on risque aussi d'avoir des soucis. C'était aussi une remarque de la Sécurité Sociale après un contrôle.

M. Steven BAMBA :

Effectivement, il y a eu un contrôle URSSAF en 2012 et un contrôle URSSAF également l'année dernière. Beaucoup des motifs de redressement de la commune étaient les mêmes qu'en 2012, notamment sur les modalités d'attribution des titres restaurant et d'autres motifs qui font l'objet de traitement actuellement pour éviter que la commune soit de nouveau redressée. La non-attribution des titres restaurant au personnel de la restauration scolaire relève du fait qu'ils mangent sur place donc ils n'ont pas le droit de percevoir les deux. C'est pour cela que dès lors qu'ils mangent sur place, qu'ils bénéficient d'un repas, le titre restaurant n'a pas à être attribué à ce personnel. Les agents ont été reçus la semaine dernière, notamment les personnes en contrat aidé qui s'inquiétaient des modalités de traitement de l'avantage en nature que génère par contre le repas qui est servi. On leur a expliqué que le salaire ne baissait pas, pour ces personnes-là en plus, qui ne sont pas, pour la plupart, imposables. Le montant de l'avantage en nature étant vraiment très minime, cela ne vient pas générer d'impôt à payer. Par contre, la commune paye des charges sur cet avantage en nature qui est donné aux salariés. C'est pour cela que les titres restaurant ne sont plus attribués au personnel de la restauration scolaire depuis le mois de janvier. Le contrôle avait été fait en début d'année dernière, le rapport avait été communiqué, je crois au mois de juin si je ne me trompe pas. Logiquement, on aurait dû l'appliquer depuis le 1er juillet, eu égard à la situation économique et sociale et aussi le fait que cela touchait beaucoup de personnes avec des bas revenus, le choix a été fait de prendre la responsabilité de continuer l'attribution des titres restaurant en plus du repas jusqu'au 1er janvier, mais les personnes avaient été averties bien en amont de cette non-attribution à partir de l'année 2023.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Oui, mais vous créez quand même une situation discriminatoire entre les travailleurs communaux. Dans la mesure où vous supprimez les tickets repas pour l'ensemble du personnel communal. C'est bien dit, les agents communaux affectés à la restauration scolaire tous statuts confondus ne pourront prétendre à l'attribution de titres restaurant. C'est vous qui l'avez signé.

M. Steven BAMBA :

C'est la situation que je viens de vous donner M. SAINT-LAMBERT.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je ne suis pas d'accord avec vous M. le DGS. D'accord, il y avait un problème récurrent depuis de nombreuses années, mais le problème est que vous supprimez les tickets à celui qui ne mange pas à la restauration scolaire. Et vous dites dans votre note que de ce fait celui qui mange à la restauration, le repas sera décompté sur les fiches de paie. Il est doublement pénalisé.

M. Steven BAMBA :

C'est l'avantage en nature qui est décompté sur la fiche de paie M. SAINT-LAMBERT, effectivement tous les agents qui mangent à la restauration scolaire, et on en a la confirmation, ne peuvent pas bénéficier d'un titre restaurant. En cas de contrôle, il y a une double sanction pour la commune qui fera l'objet d'un redressement. Et non, il n'y a pas de situation discriminatoire. La discrimination, c'est si on traitait de façon différente des situations qui sont égales. Là, on a bien sur des situations qui sont différentes. Dès lors qu'il y a un repas assuré, le midi, la commune ne peut pas, réglementairement, donner un titre restaurant.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Et celui qui ne mange pas à la cantine, qui ne prend pas son repas à la restauration ?

M. le Maire :

On a reçu toutes les personnes pour savoir qui prendra leurs repas ou qui ne les prendra pas. Tout le monde mangera à la cantine et ne prendra pas de tickets restaurant. On a refusé personne.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Le repas est décompté sur la fiche de paie ?

M. le Maire :

Non.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Mais si. C'est écrit là, les agents présents de 7h à 14h déjeunent sur place avant l'arrivée des enfants, de ce fait c'est un avantage en nature et sera décompté sur les fiches de paie. C'est signé par votre DGS.

M. Steven BAMBA :

Excusez-moi, effectivement, sur la rigueur en termes de vocabulaire cela a mal été employé, mais un avantage en nature, sur le plan fiscal, c'est déclarer justement une facilité qui est offerte à une personne, à un agent qui en est bénéficiaire. Que ce soit une voiture, un repas ou autres. Cela doit faire l'objet d'une déclaration fiscale. À la fois pour les cotisations sociales, également pour la personne, une déclaration fiscale des impôts et cela fait l'objet d'une imposition à ce titre-là.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

L'élu qui a à sa disposition un véhicule communal devra également déclarer aux impôts à la fin de l'année ? Je ne sais pas, je prends un exemple. Oui ou non ? C'est un avantage en nature ?

M. Steven BAMBA :

L'avantage en nature et uniquement s'il y a un remisage permanent du véhicule, dans ce cas-là oui, cela doit être déclaré. A ma connaissance, il n'y a pas d'élu qui bénéficie d'un avantage permanent qui ne soit pas déclaré.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Ah bon ? D'accord. On ne va pas citer de nom quand même. Alors, je suis d'accord, mais en même temps, le Maire signe une autre note à l'attention du personnel communal, à aucun moment, il ne fait allusion au personnel communal n'ayant pas droit aux tickets repas. Il parle de l'ensemble des travailleurs communaux ayant accès aux tickets de repas. Je n'ai pas inventé.

Mme Sophie ARZAL :

Est-ce que tous les agents qui travaillent dans le service mangent à la cantine ? C'est de cela dont il s'agit. C'est une obligation par rapport à leur affectation ?

M. le Maire :

Non c'est une volonté. On a fait une réunion, ils mangent à la cantine donc ils n'auront pas de tickets repas.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Et ils payent le repas ?

M. le Maire :

Non, ils ne payent pas le repas.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Je n'ai pas inventé.

M. Steven BAMBA :

M. SAINT-LAMBERT, excusez-moi, pour ne pas retarder tout le monde et avec tout le respect que je vous dois, si vous le souhaitez, on peut avoir une explication sur l'avantage en nature, on pourra imprimer le bulletin officiel des finances publiques, c'est très bien détaillé. Ce n'est pas un paiement, c'est une déclaration d'un avantage qui est perçu.

M. le Maire :

Le deuxième point était sur le remplacement du 8^{ème} adjoint, qui est encore en discussion avec tous les élus à l'heure actuelle. Une décision sera prise avant la fin du mois pour nommer le 8^{ème} adjoint.

M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT :

Une décision ou une proposition ?

M. le Maire :

Une décision entre nous et une proposition ensuite à l'assemblée. D'ici le mois prochain, on va nommer le 8^{ème} adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 15 Février 2023 est levée à 19H10.

Secrétaire de séance,

PAYET Johnny Maire	IGOUBE Sabine 1 ^{ère} adjointe	FAUSTIN Jean Yves 2 ^{ème} adjoint	MAHALATCHIMY Mylène 3 ^{ème} adjointe
DORO Joan 4 ^{ème} adjoint	DALLEAU Gina 5 ^{ème} adjointe	DAMOUR Jean Claude 6 ^{ème} adjoint	THIBURCE Héliette 7 ^{ème} adjointe
Vacant 8 ^{ème} adjoint	ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale	AZOR Frédéric Conseiller Municipal	CLAIN Micheline Conseillère Municipale
BOYER Erick Conseiller Municipal	HOARAU Sabrina Conseillère Municipale	RIVIERE Alain Conseiller Municipal	GRONDIN Sandra Conseillère Municipale
CHEVALIER Joseph Luçay Conseiller Municipal	VÉLIA Marie-Lourdes Conseillère Municipale	PAYET Mickaël Conseiller Municipal	BAGNY Elisabeth Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal	NALEM Marie Emilie Conseillère Municipale	ARZAL Sophie Conseillère Municipale	JEAN-BAPTISTE dit PARNY Daniel Conseiller Municipal
MOGALIA Mélissa Conseillère Municipale	BOYER Yannick Conseiller Municipal	LEGER Sylvie Conseillère Municipale	SAINT-LAMBERT Jean-Luc Conseiller Municipal
DELATRE Joëlle Conseillère Municipale	VACHER Jean-Yves Conseiller Municipal		